Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_210-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 15 décembre 2025	N° DE L'ACTE : CA- 2025-210

Le lundi 15 décembre 2025, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 62 – Procurations : 12 – Voix délibératives : 74

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER, Gaétan ACCOH, Céline ENGEL, Marie-Claire DOUENAT, Dominique BRIAND, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, René DEGRENNE, Didier DERU, Françoise DESPRES, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Michèle MOISAN, Roger COSTARD, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Gérard BERHAULT, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Myriam CHERDEL, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Dominique PERCHE, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Michel DESBOIS, Jean-Yves VILLALON, Loïc LORRE, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET

Conseillers communautaires suppléants présents : Monique LEMOINE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL, Stella CORBES pouvoir à Suzanne LEBRETON, Cécilia DELAROCHE pouvoir à David BOIXIERE, Mathilde PILLOT pouvoir à Bruno RICARD, Alain BROMBIN pouvoir à Loïc LORRE, Arnaud CARRE pouvoir à Françoise DESPRES, Sylvie VADIS pouvoir à Jérémy DAUPHIN, Clémence ESSEVAZ-ROULET pouvoir à Didier IBAGNE, Solenn MESLAY pouvoir à Yann GODET, Françoise LEOST-TREMEL pouvoir à Philippe LANDURE, Jean-Louis NOGUES pouvoir à Christophe OLLIVIER, Olivier NOEL pouvoir à Thierry ORVEILLON

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_210-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 15 DECEMBRE 2025	DELIBERATION
	Mission Projets et Prospective	N° DE L'ACTE : CA- 2025-210
MOBILITES		
Objet : Infrastructures - Ligne ferroviaire Dol-de-Bretagne/Dinan - Viaduc de la Fontaine des Eaux - Réfection		

Rapporteure : Madame Anne-Sophie GUILLEMOT

Les opérations de renouvellement de la ligne Dol - Dinan – Lamballe sont terminées depuis :

- Mars 2021 pour la section de ligne Dol – Dinan,
- Juillet 2024 pour la section de ligne Dinan - Lamballe.

Les besoins de financements pour réaliser les travaux de la section Dol-Dinan dépassant les montants alloués, les partenaires avaient convenu, en 2020, de reporter la réfection complète du viaduc de la Fontaine des Eaux et de se limiter à réaliser des travaux d'urgence permettant de maintenir l'ouvrage (urgences structurelles et sécurisation des cheminements lors des visites périodiques).

Aujourd'hui, cet ouvrage qui date de 1879 (162 mètres de longueur) et qui relie les deux versants de la Vallée de la Fontaine des Eaux (situés sur Dinan et Taden) est dans un état de corrosion avancée (dernière remise en peinture complète en 1980).

Il est désormais nécessaire de réaliser la sécurisation et la pérennisation de l'ouvrage, notamment par la protection contre la corrosion de la structure par décapage et remise en peinture complète. Les travaux seraient réalisés alors même que la ligne est en exploitation (sans rupture de service) et en protégeant l'environnement de toute pollution (zone de travaux confinée).

Après accostage des marchés de l'ensemble de la ligne, SNCF Réseau annonce des économies que les partenaires proposent de réaffecter aux études et travaux de réfection du viaduc.

Il est ainsi proposé de financer les études par la réaffectation des économies réalisées sur la section Dol-Dinan via la signature d'un avenant à la convention financière de juin 2019 :

- 1 432 000 € récupérés par la Région et l'Etat et proposés à être réaffectés dans l'actualisation des études (estimée à 600 000 €). Dinan Agglomération et le Département des Côtes d'Armor ne récupérant pas d'économies, leur participation est soldée en 2025. Ils resteront néanmoins signataires de l'avenant sans être concernés par les appels de fonds réalisés au titre de cet avenant.

Il est également proposé de financer les travaux par la réaffectation des économies réalisées sur la section Dinan-Lamballe via la signature d'un avenant à la convention financière de décembre 2022 :

- 9 238 000 € (estimation) récupérés par l'ensemble des partenaires et proposés à être réaffectés en tout ou partie (selon estimation issue des études) par la Région, l'Etat, Dinan Agglomération et SNCF Réseau dans les travaux de réhabilitation du viaduc (soit 595 105 € estimés).

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251215-CA_2025_210-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu les délibérations n°CA-2017-231 et CA-2017-305 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date des 17 juillet et 23 octobre 2017 relatives au financement des études et des travaux d'amélioration de la ligne ferroviaire Lamballe – Dinan – Dol,

Vu la délibération n°CA-2018-706 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 26 novembre 2018 relative au financement des études A,

Vu les délibérations n°CA-2022-008 et n°CA-2022-119 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date des 31 janvier 2022 et 28 novembre 2022 approuvant la convention relative à la réalisation de travaux de renouvellement de l'infrastructure entre Dinan et Lamballe, et le nouveau plan de financement final de la phase REA de la ligne ferroviaire Dinan-Lamballe,

Ainsi, considérant la nécessité de réaliser les travaux de sécurisation du viaduc,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Autoriser** la réaffectation des économies dégagées sur la section de ligne Dol-Dinan- Lamballe aux études et travaux de réfection du viaduc de la Fontaine des Eaux, et notamment sur la partie « travaux »; les 595 105 € d'économie prévisionnelle de Dinan Agglomération sur la section Dinan-Lamballe,

- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions financières initiales de 2019 et 2022 et tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

- **Indiquer** que, en dehors des économies générées sur la ligne Dinan-Lamballe (qui seront utilisées en tout ou partie), Dinan Agglomération n'apportera pas de financement complémentaire pour ces travaux de réhabilitation du viaduc de la Fontaine des Eaux.

Délibération adoptée à la majorité
par 68 voix Pour, 4 voix Contre,
(Abstentions : 2)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,

Suzanne LEBRETON,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION